



Le maintien à domicile des Personnes âgées

Selon une enquête menée par l'IFOP en 2019, 85 % des français souhaitent vieillir à domicile. Néanmoins, lorsque la dépendance physique ou mentale s'installe il devient très difficile pour un aîné de vivre seul chez lui. Pour cela, plusieurs solutions existent :

- Les services de téléassistance : source de sécurité à domicile pour les personnes âgées comme pour les proches, la téléalarme ou la téléassistance rassure. Elle est très simple d'utilisation. Ce système permet d'avertir un centre d'écoute au moindre problème (chute, malaise...).
- L'adaptation du logement : le maintien de la personne âgée à son domicile nécessite d'effectuer un ensemble d'aménagements. Qu'il s'agisse de la salle de bain, de la cuisine, de la chambre ou encore des escaliers. Chaque pièce a besoin d'être réévalué et adapter aux aptitudes de la personne. Pour cela, un ergothérapeute peut évaluer et conseiller sur ces aménagements qui permettent d'éviter certains accidents domestiques comme la chute souvent fréquente chez ces personnes.
- Les aides à domicile (service d'aide à domicile ou SAAD) : l'auxiliaire de vie, professionnelle qui intervient dans les tâches de la vie quotidienne comme l'aide au lever et au coucher, la toilette, les courses, le ménage, la préparation des repas. Elle peut aussi accompagner la personne durant ses promenades, ses sorties et lui apporter assistance dans la gestion des démarches administratives. Son intervention peut être le jour comme la nuit.
- Le portage des repas : il est encadré par des nutritionnistes pour éviter la malnutrition ou la dénutrition. Il est accordé à toute personne dont l'état de santé ou la perte d'autonomie ne lui permet plus de se préparer un repas. Il est proposé par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), des associations ou des entreprises.

(Ces aides nommées ci-dessus peuvent être prise en charge en fonction des revenus par l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA)).

- L'équipe spécialisée Alzheimer (ESA) : l'ESA accompagne les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile et aide leurs proches. L'objectif des interventions est de permettre aux seniors de rester le plus longtemps à domicile. Ces interventions se font sur prescription médicale et elles se déroulent durant 15 séances réparties sur 3 mois.



PFR SAINT VINCENT DE PAUL – Novembre 2022 NEWSLETTER

L'accompagnement s'adresse aux personnes diagnostiquées au début de la maladie, à un stade léger ou modéré.

- Les soins infirmiers à domicile (SSIAD) : leurs interventions varient selon les besoins. Les équipes sont constituées d'aides-soignants et d'infirmiers qui réalisent les soins de nursing (toilette, pose des bas ou bande de contention), le changement des pansements, la réalisation des piluliers ainsi que la distribution et l'aide à la prise des médicaments, les injections...

Ces aides sont bien sûr à mobiliser de manière graduelle ou en fonction de l'évolution des troubles.

Le personnel du SSIAD est habilité à travailler en coordination avec tous les intervenants du domaine médical et paramédical. Ainsi, ils peuvent traiter directement avec les médecins, les kinésithérapeutes, ou encore avec le service d'aide à domicile. Cela permet d'ajuster au mieux le contenu de leurs interventions, et d'apporter un suivi personnalisé. Ce service est pris en charge par l'assurance maladie sur prescription médicale.

Les SSIAD et SAAD travaillent le plus souvent en partenariat étroits afin d'assurer une prise en charge globale des patients tout en respectant le domaine de compétence des professionnels.

- L'hospitalisation à domicile (HAD) : c'est une hospitalisation qui permet, au domicile, d'assurer certains soins techniques, intensifs ou complexes que le secteur libéral, même coordonné, n'est pas en mesure de prendre en charge. Elle garantit la continuité des soins (7 jours sur 7, 24 heures sur 24) dans un environnement familial. Son champ d'intervention est polyvalent : soins palliatifs, médecine, post-chirurgical, soins de médicaux et de réadaptation, traitement du cancer, pansements complexes...

Ce service intervient également sur prescription médicale.

D'autres professionnels peuvent intervenir au domicile comme le masseur kinésithérapeute, le pédicure podologue, l'orthophoniste,...

Aussi, il existe des aides supplémentaires pour faciliter la vie des personnes âgées à domicile comme : l'entretien de la maison et des travaux ménagers, les petits travaux de jardinage, les travaux de petit bricolage, les soins d'esthétique à domicile, la livraison des courses, les soins et les promenades d'animaux de compagnie...



SAVE THE DATE

- Atelier thérapeutique « Enthousiasmez-vous ! », Rigolothérapie
Le samedi 05 novembre à 10h45 animé par Sophie Gormezano
- Atelier de relaxation par le chant **le jeudi 17 novembre à 15h00** proposé par le dispositif d'accompagnement des aidants VYV3,
Inscription auprès de Mme BERNARD au 06 44 79 14 08.
- Atelier thérapeutique « Je danse comme je respire »
Le samedi 19 novembre à 10h45 animé par Raphaëlle Bourrec
L'inscription est gratuite mais obligatoire au 01 48 27 70 67 ou par mail
pfr93@lafocss.org
- Groupe de formation **le mercredi 23 novembre à 14h00** animé par Mme FERGELOT, Mandataire judiciaire à la protection des Majeurs sur le thème les différentes mesures de protection juridique.
- Parcours proche aidant en partenariat avec Silver Fourchette qui propose une conférence et 4 ateliers sur l'alimentation du binôme aidant-aidé (cf plaquette ci-jointe). **Ces ateliers auront lieu les 9, 16, 23, 30 novembre ainsi que le 07 décembre de 17h00 à 19h00** au Centre d'accueil de jour 6 rue du repos 93240 STAINS.

La Plateforme de répit propose également du lundi au vendredi

- Accompagnement administratif et social assuré par notre conseillère en économie sociale et familiale. Il permet l'accompagnement aux aides financières, aux démarches (mise en place des aides à domicile, l'hébergement temporaire...)
- Accompagnement psychologique assuré par notre psychologue : soutien individuel ou familial sur rendez-vous au 01 48 27 70 67 ou au 06 64 68 59 60.
- Sorties culturelles en partenariat avec l'association **ARTZ** qui offre du temps libre aux aidants familiaux à travers un accompagnement des personnes aidées dans des activités culturelles et artistiques (adhésion annuelle forfaitaire de 15€).



PFR SAINT VINCENT DE PAUL – Novembre 2022 NEWSLETTER

- **Forfait temps libre à domicile** : activités thérapeutiques non médicamenteuses proposées à domicile aux personnes aidées pour permettre aux aidants d'avoir du temps de répit (sorties culturelles, danse, écoute musicale, chant, album photo, atelier numérique, atelier mémoire, atelier culinaire) en partenariat avec le service d'aide à domicile **Point d'Orgue**.

L'équipe de la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants vous souhaite une bonne journée.